

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CONSULTATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE) 8 novembre et 15 novembre 2018

En raison de contraintes de calendrier, le Conseil d'administration a délibéré par voie électronique sur les trois dossiers ci-dessous.

Délibérations du 8 novembre 2018

1. Prolongation de la participation d'AIF au travail interassociatif à la frontière franco-italienne

L'engagement d'AIF au sein du collectif CAFFIM (Médecins sans frontières, Médecins du monde, la Cimade et le Secours catholique) avait fait l'objet d'une décision du CA pour l'exercice 2018.

Les activités de ces ONG à la frontière franco-italienne visent à protéger les droits des demandeurs d'asile et des migrants. Ce travail s'inscrit pour AIF dans le cadre de la campagne I Welcome et de la mise en oeuvre de décisions d'AG sur les réfugiés et migrants.

Le Pôle Action a demandé au CA de se prononcer sur la prolongation de la participation d'AIF à ce travail interassociatif.

Décision

Au regard des activités positives et efficaces conduites à ce jour (mission d'observation à la frontière et contentieux notamment), le CA décide de prolonger la participation d'AIF au sein de ce collectif. La contribution financière d'AIF pour 2019 s'élèvera à 20 000 € (montant identique à l'année 2018).

Vote : 12 voix pour et 1 non-votant

2. Demande de renouvellement du stage auprès des équipes d'accueil des demandeurs d'asile (EADA) à Toulouse

La région Midi-Pyrénées d'AIF a demandé le renouvellement d'un poste de stagiaire chargé du suivi des activités d'aide aux demandeurs d'asile en soutien aux EADA, poste occupant un rôle central en complément des bénévoles assurant les permanences d'accueil.

Le CA examine les trois options proposées :

- 1. Maintenir un stagiaire adhoc pour un an sur Toulouse afin de préparer la transition vers un autre fonctionnement plus adéquat.
- 2. Ne plus recruter de stagiaire mais renforcer les équipes bénévoles et ajuster l'activité à leurs capacités.
- 3. Recruter des stagiaires encadrés par des bénévoles dans le seul cadre des EADA (au-delà de la structure de Toulouse)

Décision

Le CA se prononce en faveur de l'option 1, dans l'attente d'une réflexion plus approfondie et plus globale.

Vote : 11 voix pour l'option 1 et 2 non-votants

Délibération du 15 novembre 2018

3. Projet de partenariat entre AI France et SNCF gares et connexions autour du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Afin de célébrer le 70^e anniversaire de la DUDH, la SNCF gares et connexions propose d'organiser une opération dans une centaine de gares en France et d'y associer AIF :

- prise de parole d'AIF lors d'une conférence de presse le 19 novembre et insertion d'un texte d'AI dans le dossier de presse ;
- diffusion d'un dépliant le 10 décembre dans les gares mobilisées et le week-end des 21-22 décembre ;
- Participation d'AIF au jury du concours d'écriture sur la DUDH .

Décision (pour à l'unanimité)

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable rendu par le CFRF, le CA valide ce projet de partenariat qui offre une belle occasion de visibilité. AIF étudiera avec SNCF gares et connexions la manière dont les membres d'AIF pourraient aller à la rencontre des voyageurs pour les sensibiliser aux droits énoncés dans la DUDH.

Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Cécile Coudriou
Présidente

Francis Perrin
Vice-président